



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARICOT

N°DEL_0082_2026 Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine est un établissement public constitué sous la forme d'un pôle métropolitain, regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale situés autour de l'estuaire de la Seine.

Ce pôle a pour vocation de structurer une coopération renforcée entre ses membres afin de porter des projets stratégiques à une échelle élargie, notamment dans les domaines suivants :

- le développement économique et l'attractivité du territoire,
- l'aménagement du territoire et la planification stratégique,
- les mobilités et les infrastructures de transport,
- la transition écologique et énergétique,
- le tourisme et la valorisation des atouts du territoire de l'estuaire.

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine constitue ainsi un outil de coordination et de mutualisation permettant aux intercommunalités membres de renforcer leur poids institutionnel et de mener des actions concertées à l'échelle de l'estuaire.

La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle est membre de cette structure et participe à ses instances de gouvernance.

Conformément aux statuts du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, chaque membre dispose d'un nombre déterminé de représentants au sein du conseil du pôle métropolitain et du Bureau

La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle dispose de :

- quatre délégués titulaires, pour les Assemblées Générales
- quatre délégués suppléants, pour les Assemblées Générales
- un délégué titulaires , pour les Bureaux

Il appartient donc au Conseil communautaire de procéder à leur désignation, afin d'assurer une représentation active et effective de la collectivité au sein de cette instance stratégique.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5731-1 et suivants relatifs aux pôles métropolitains ;

VU les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle ;

VU les statuts du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;

VU l'adhésion de la Communauté de communes audit pôle métropolitain ;

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente ;

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine constitue un outil structurant de coopération interterritoriale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de communes de participer activement à la définition et à la mise en œuvre de projets stratégiques à l'échelle de l'estuaire de la Seine ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une représentation équilibrée et effective de la Communauté de communes au sein du conseil du pôle métropolitain ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants titulaires et suppléants

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DESIGNER** en qualité de représentants titulaires de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle au sein du conseil du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine :

M. Alexis DARMOIS

Mme Carole DE ANDRES

Mme Florence GAUTIER

M. Philippe MARIE

- **DE DESIGNER** en qualité de représentants suppléants :

M. Patrick AUBE

Mme Carine BOQUET

M. William CALMESNIL

Mme Isabelle DUONG

- **DE DESIGNER** en qualité de membre du Bureau :

M. Alexis DARMOIS

- **DE PRÉCISER** que les suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du pôle métropolitain,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Carole DE ANDRES